



MAIRIE DE NEUVY LE ROI

(INDRE ET LOIRE) 37370 - mairie.neuvy-le-roi@wanadoo.fr - Tél. 02 47 29 71 71 - Fax 02 47 24 84 91

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 19 JANVIER 2023

*Instaurée par l'art. L2121-25 modifié du CGCT
Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et
d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents : Flavien THÉLISSON - Guillaume PIOCHON - Anne GOGUÉ - François LECHRIST - Pauline RENAUDIN - Patricia VINCENT – Eric BRIAULT – Nicolas GROSSI – Geoffrey BEDU – Justine MARCHAND – Graziella LEPLEY

Absents excusés : Agnès PRUNET – Mylène APPEL – Philippe CHANDONNAY

Absent : Yannick BARRIOS

Ordre du jour :

N°1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Eric BRIAULT à l'unanimité des membres présents et représentés.

N°2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022 : validée à l'unanimité des membres présents et représentés tenant compte des observations.

N°3 – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES 2023 : validée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°4 – FRAIS DE SCOLARITE RASED A PAYER A LA COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE : validée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°5 – ADHESION DE PRINCIPE AU SERVICE EMPLOI PUBLIC ET MISSION TEMPORAIRES DU CDG 37 : validée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°6 – POSTE COMMUNALE : CONVENTION, RECRUTEMENT : validée à la majorité des membres présents et représentés, 1 abstention Anne Gogué

N°7 – INSCRIPTION A LA DSLI ET LA DETR 2023 : validée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°8 – POSTE AGENT D'ENTRETIEN ECOLE DES TILLEULS : poste non permanent à temps non complet, validée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°9 – ENQUETE PUBLIQUE : CHEMIN DE LA BARDOULIERE : validée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°10 – DEPENSES AUTORISEES AUX COMPTES 6232, 6257 et 6537 : validée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°11 – DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : renoncations aux droits de préemption, pas d'observations.